



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 031-213105661-20241104-DB20241103-DE

Berger
Levrault

Republique Française

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

Délibération n° 2024-11-03

SEANCE DU 4 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre novembre à vingt-et-une heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 24 octobre 2024

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, ROUX Patrick, CARRIÈRE Jean-Louis, DEVORA Daniel, GALTIER Patrice, MALET Jacques, RICHER Pascale, ROUX Evelyne, ZINDEL Laurent.

Absents qui ont donné un pouvoir : **BEY-CREUX Céline** a donné procuration à RICHER Pascale, **ESCRIEUT Patrice** a donné procuration à CAUSSINUS Serge, **PINAUD Jérôme** a donné procuration à CARRIÈRE Jean-Louis et **GUILLES Bernard** a donné procuration a donné procuration à ZANATTA Rémy.

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : DM n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le financement des nouvelles illuminations du village nécessite le transfert de crédit budgétaire suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 212-267 : Abattage/plantation arbres	482,00€	
D 2188-259 : Illumination Noël		482,00€

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'accepter la décision modificative proposée par Monsieur le Maire,
- **Est informé** que la présente délibération sera transmise à la préfecture.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 05/11/2024

Publié le : 05/11/2024